

## OPINION

# Pour une collaboration spontanée entre profs

■ Il faut donner de l'air aux enseignants, sans les asphyxier avec trop de règles ou les enfermer dans leur solitude.

**Philippe Van Comelbeke**

Enseignant (retraité) de la Haute Ecole en Hainaut.

## Les lundis de l'enseignement

Le travail des enseignants est en grande partie un travail solitaire. L'enseignant est généralement seul devant sa classe, seul dans son bureau pour préparer ses cours ou corriger des copies. Et quand son travail prend une dimension collective, c'est souvent à la demande de l'institution. Que ce soit dans l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur non universitaire, il subsiste souvent relativement peu de place pour que se construise un travail concerté initié par les enseignants eux-mêmes, pour que se développent des projets collectifs.

Dans l'enseignement supérieur non universitaire, la marge de manœuvre est toutefois, me semble-t-il, plus grande. Certes, ici aussi, le travail individuel constitue l'essentiel de la fonction et les réunions de concertation imposées par l'institution consomment beaucoup d'énergie. Mais le cadre de travail est plus propice aux collaborations spontanées. En voici quelques exemples vécus dans la catégorie pédagogique de la Haute Ecole en Hainaut (Tournai).

Le premier concerne les maîtres-assistants en français. Au mois de juin de chaque année, ils se réunissent pour proposer eux-mêmes à la direction, avec l'accord de celle-ci et dans un cadre déterminé par elle, leurs at-

tributions de cours pour l'année académique suivante. Cette réunion, voulue par les enseignants eux-mêmes, n'est pas toujours exempte de tensions. Mais elle contribue à entretenir entre ces professeurs une dynamique de concertation et de collaboration qui a une répercussion positive sur l'ensemble de leur activité pédagogique.

Cette culture de la concertation initiée et développée par les enseignants eux-mêmes est encore plus intéressante lorsqu'elle est interdisciplinaire et prend la forme de projets, de recherches, de modules de formation communs. Et point n'est besoin pour cela des "unités d'enseignement", ces regroupements d'"activités d'apprentissage" autorisés par le "décret Paysage", lequel a entraîné et provoque encore des difficultés majeures d'organisation, multipliant les contraintes sans réel profit et réduisant de facto l'espace laissé aux initiatives spontanées.

Si les responsables d'une institution scolaire encouragent les initiatives collectives, laissent du temps et une liberté d'agir aux enseignants, tout est possible. Il y a une dizaine d'années, un collègue psychopédagogue de la Haute Ecole en Hainaut partait à la retraite après avoir organisé pendant plusieurs années pour ses étudiants un stage d'entraînement à

la pensée divergente (outil au service de la créativité). Cette formation était unanimement reconnue. Aussi, pour qu'elle persiste, quatorze collègues volontaires lui ont demandé, d'initiative, de les former à cet outil.

Depuis lors, nous assurons à notre tour la formation des étudiants, soutenue par l'institution. L'expérience perdure parce que nous l'avons initiée, que nous formons une équipe qui a appris à se connaître et à travailler ensemble, et que nous avons bénéficié d'un espace pour nous former puis former les étudiants. Nous avons en quelque sorte développé une "unité d'enseignement" débarrassée de ses contraintes réglementaires. Et en janvier prochain, nous formerons à notre tour une vingtaine de collègues volontaires lors d'un stage résidentiel, toujours avec l'appui de notre institution, le but étant d'ouvrir à un nombre plus important d'étudiants ce module d'entraînement à la pensée divergente.

Un enseignement performant passe par une liberté d'action des enseignants qui ouvre la voie aux initiatives collectives spontanées. Il faut donner de l'air aux enseignants, éviter de les asphyxier avec des règles et des réunions parfois frustrantes, éviter de les enfermer dans leur solitude. Il faut au contraire leur ouvrir la porte du travail collaboratif et créatif.